

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-cinquième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 26 août 2003 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 23 septembre 2003.

Procès-verbal de la deux cent soixante-cinquième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mardi 26 août 2003 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BROCHU, Denis Professeur - Département des sciences administratives	X	
CHAPELAIN, Louis Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
CHARRON, Pierre Directeur - Département des sciences comptables	X	
COUSINEAU, Huguette Membre socio-économique	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GADBOIS, Jocelyne Membre socio-économique	X	
GERMAIN, Jean-François Étudiant - Baccalauréat en sciences comptables		X
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés	X	
GRÉGOIRE, Jacqueline Membre socio-économique		X
IPPERSIEL, Pierre-Jacques Membre socio-économique	X	
LACROIX, Hubert Chargé de cours	X	
OUEDRAOGO, Ismaël Étudiant - Baccalauréat en génie informatique		X
OUELLETTE, Ginette Représentante des collègues	X	
RANCOURT, Francine Directrice - Module des sciences de l'administration	X	

WHYTE, Francis R.
Recteur

X

INVITÉS :

BOUDREAU, Claude X
Directeur par intérim - Service de
l'information et des relations publiques

PELLETIER, Daniel X
Doyen des études et
Président du Comité de discipline (point 2)

OBSERVATEUR RÉGULIER :

BEAUDOIN, Michèle X
Adjointe à la gestion modulaire
Décanat des études

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline X
Secrétaire général

Le président du Conseil d'administration, monsieur Pierre-Jacques Ippersiel, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 30.

Le Président souhaite la bienvenue à monsieur Claude Boudreau, directeur par intérim du Service de l'information et des relations publiques, qui assiste à sa première réunion du Conseil d'administration.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Denis Brochu, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Recommandation du comité de discipline concernant l'exclusion de trois (3) étudiants

3.- Procès-verbaux des deux cent soixante-troisième et deux cent soixante-quatrième réunions :

3.1 Adoption

3.2 Affaires en découlant

4.- Entérinement des décisions des deux cent trente-quatrième et deux cent trente-cinquième réunions régulières, des deux cent trente-sixième et deux cent trente-septième réunions spéciales, ainsi que des deux cent trente-huitième réunion régulière et deux cent trente-neuvième réunion spéciale du Comité exécutif

5.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

10.1 Évolution des demandes d'admission et d'inscription (A-2003)

10.2 Financement des universités

6.- Affaires académiques :

6.1 Embauche d'une (1) professeure suppléante au Département des sciences administratives

6.2 Embauche d'une (1) professeure régulière dans le domaine de la formation initiale et continue des directions d'établissement au Département des sciences de l'éducation

10.1 Embauche d'une (1) professeure régulière dans le domaine de la formation initiale et continue des enseignants au préscolaire et primaire au Département des sciences de l'éducation

7.- Affaires administratives et financières :

7.1 Annulation d'un contrat et octroi à un autre entrepreneur, B.J. Normand Ltée relatif à la main d'oeuvre et les matériaux pour installer un parement en acrylique sur les murs extérieurs (construction des résidences)

8.- Nomination :

8.1 Nomination par intérim à la direction du Module du travail social

9.- Période d'information et questions

10.- Dépôt de documents :

10.1 Tableau des présences des membres du Conseil d'administration

10.2 Nomination d'un président par intérim de l'Université du Québec

11.- Prochaine assemblée

12.- Levée de l'assemblée

2.- Recommandation du comité de discipline concernant l'exclusion de trois (3) étudiants

Le Conseil d'administration doit se pencher sur une recommandation du Comité de discipline à l'effet d'exclure de l'Université deux étudiantes et un étudiant et ce, en vertu des articles 3.4 et 7.2 du Règlement concernant le plagiat et la fraude en vigueur à l'UQO et de l'article 112 du Règlement général 2 de l'Université du Québec : *Les études de premier cycle.*

Les étudiants ont le droit d'être entendus par les organismes qui se prononcent sur leur cas. Ces derniers ont dûment été convoqués à cet effet.

Le Président du Comité de discipline, le doyen des études, monsieur Daniel Pelletier, présente les recommandations d'exclusion du Comité de discipline.

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à l'unanimité de tenir les discussions à huis clos.

Sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Hubert Lacroix, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Francis R. Whyte, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à la majorité (9 pour, 3 contre) d'adopter la résolution 265-CA-3854 concernant la recommandation du Comité de discipline à l'effet d'exclure une étudiante de l'Université, laquelle est jointe en

appendice. L'étudiante s'est prévalu de son droit d'être entendue par le Conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 265-CA-3855 concernant la recommandation du Comité de discipline à l'effet d'exclure une étudiante de l'Université, laquelle est jointe en appendice. L'étudiante ne s'est pas prévalu de son droit d'être entendue par le Conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Hubert Lacroix, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 265-CA-3856 concernant la recommandation du Comité de discipline à l'effet d'exclure un étudiant de l'Université, laquelle est jointe en appendice. L'étudiant ne s'est pas prévalu de son droit d'être entendue par le Conseil d'administration.

3.- Procès-verbaux des deux cent soixante-troisième et deux cent soixante-quatrième réunions :

3.1 Adoption

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Jocelyne Gadbois, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-troisième réunion sous réserve des modifications apportées en séance.

Sur proposition de madame Jocelyne Gadbois, appuyée par monsieur Hubert Lacroix, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-quatrième réunion sans modification.

3.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbaux des deux cent soixante-troisième et deux cent soixante-quatrième réunions, les suites régulières ont été données.

4.- Entérinement des décisions des deux cent trente-quatrième et deux cent trente-cinquième réunions régulières, des deux cent trente-sixième et deux cent trente-septième réunions spéciales, ainsi que des deux cent trente-huitième réunion régulière et deux cent trente-neuvième réunion spéciale du Comité exécutif

Sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Francis R. Whyte, les membres conviennent à

l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent trente-quatrième réunion régulière du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent trente-cinquième réunion régulière du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de madame Jocelyne Gadbois, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent trente-sixième réunion spéciale du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Jocelyne Gadbois, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent trente-septième réunion spéciale du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par monsieur Denis Dubé, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent trente-huitième réunion régulière du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de madame Huguette Cousineau, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent trente-neuvième réunion spéciale du Comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

5.- Dossiers prioritaires et mandats en cours :

5.1 Évolution des demandes d'admission et d'inscription (A-2003)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que les demandes d'admission ont augmenté de 14 % par rapport au 22 août l'an dernier. Pour ce qui est des inscriptions en étudiants/crédits, l'augmentation est de 3 % par rapport à l'an dernier.

10.1 Financement des universités

Le recteur informe les membres du Conseil d'administration que les chefs d'établissement universitaire du Québec ont appris avec surprise et consternation

l'intention du ministère de l'Éducation de réduire substantiellement le financement escompté des universités québécoises pour l'exercice 2003-2004 et d'apporter des modifications à la formule de financement, alors qu'il y a presque trois mois d'écoulés dans l'exercice en cours.

Ce dernier ajoute que, selon des hypothèses qui ont été soumises par des fonctionnaires, la semaine dernière, il y aurait une diminution substantielle du financement des clientèles additionnelles - de 100 % à 58 %, associée à une réduction de l'étalon de base pour le secteur médecine, de même qu'un gel du financement des frais indirects de la recherche. Ces modifications à la formule de financement réduiraient les revenus prévus des universités de quelque 50 M\$, sans compter qu'elles se répercuteraient sur les années subséquentes. Si ces hypothèses se concrétisaient, elles signifieraient sans doute une reprise de la spirale déficitaire et elles iraient à l'encontre de la dynamique de rattrapage qui vient d'être amorcée à l'occasion du réinvestissement, et contribueraient à creuser davantage l'écart de 375 M\$, en matière de financement, entre nos universités et celles des autres provinces.

Les recteurs trouvent inacceptable que le MEQ puisse changer unilatéralement une formule de financement qui avait été convenue avec chacun des établissements lors de la signature des contrats de performance, et qui avait été intégrée à la Politique québécoise à l'égard des universités. De plus, depuis plus d'un an, les universités participent à l'élaboration d'une nouvelle grille de financement des études universitaires et les résultats définitifs de ce vaste chantier sont attendus dans le cours de la présente année.

Le recteur ajoute qu'à la veille de l'ouverture d'une commission parlementaire qui doit examiner les moyens de financer le rattrapage des universités québécoises par rapport à leurs comparables du reste du Canada, les chefs d'établissement ne comprennent pas, non plus, que l'on puisse poser des gestes susceptibles d'aggraver la situation concurrentielle déjà précaire des universités juste avant d'étudier les moyens d'y pallier.

La CREPUQ a donc demandé officiellement au Ministre de l'éducation de maintenir au niveau prévu le financement des universités pour l'année 2003-2004 et d'attendre les résultats des travaux sur la grille de financement, combinés à ceux de la commission parlementaire qui se tiendra au cours de l'année, ce qui permettrait alors de débiter en 2004-2005, sur des bases saines, le réinvestissement essentiel et urgent qui doit être fait dans les universités. De plus, la CREPUQ a demandé une rencontre officielle avec le ministre Reid et ce, dans les plus brefs délais afin de faire le point sur toutes ces questions.

En rapport également au sous-financement et au développement de l'Université du Québec en Outaouais, les membres du Conseil d'administration souhaiteraient

s'entretenir avec le ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Benoît Pelletier.

6.- Affaires académiques :

6.1 Embauche d'une (1) professeure suppléante au Département des sciences administratives

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que compte tenu du contexte relatif à l'offre du programme de Maîtrise en gestion de projet, la direction de l'Université a permis au Département de recruter un professeur suppléant pour la période du 27 août 2003 au 31 mai 2005 et ce, pour occuper un poste prévu au sein du département.

Le Département a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée départementale recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Ana-Maria Davila-Gomez, à titre de professeure suppléante dans le domaine de la production et de l'information.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 265-CA-3857 concernant l'embauche d'une professeure suppléante dans le domaine de la production et de l'information en gestion de projet au Département des sciences administratives, laquelle est jointe en appendice.

6.2 Embauche d'une (1) professeure régulière dans le domaine de la formation initiale et continue des directions d'établissement au Département des sciences de l'éducation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que suite à l'affichage d'un poste régulier dans le domaine de la formation initiale et continue des directions d'établissement, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée départementale recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Martine Leclerc à titre de professeure régulière.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Brochu, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 265-CA-3858 concernant l'embauche d'une professeure régulière dans le domaine de la formation initiale et continue des directions d'établissement au Département des sciences de l'éducation, laquelle est jointe en appendice.

6.3 Embauche d'une (1) professeure régulière dans le domaine de la formation initiale et continue des

**enseignants au préscolaire et primaire au Département
des sciences de l'éducation**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que suite à l'affichage d'un poste régulier dans le domaine de la formation initiale et continue des enseignants au préscolaire et primaire, le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée départementale recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Johanne April à titre de professeure régulière.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Hubert Lacroix, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 265-CA-3859 concernant l'embauche d'une professeure régulière dans le domaine de la formation initiale et continue des enseignants au préscolaire et primaire au Département des sciences de l'éducation, laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires administratives et financières :

7.1 Annulation d'un contrat et octroi à un autre entrepreneur, B.J. Normand Ltée relatif à la main d'oeuvre et les matériaux pour installer un parement en acrylique sur les murs extérieurs (construction des résidences)

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources rappelle aux membres du Conseil d'administration que le 8 juillet 2003 le Comité exécutif octroyait un contrat au montant de trois cent vingt-six mille trente-huit dollars et trente-six cents (326 038,36 \$) incluant toutes les taxes à la firme Acoustique S. Mayer pour installer le parement acrylique sur les murs extérieurs des résidences. Le 31 juillet dernier, l'entrepreneur suspendait son chantier après 88 heures/homme de travail pour manque de matériel.

Les responsables du chantier tentent de contacter Acoustique S. Mayer pour lui demander d'accélérer les travaux et de mettre à l'oeuvre toutes les ressources humaines prévues (10 hommes de métier). L'entrepreneur ne s'y conforme pas et ne retourne pas les appels. Le mardi 5 août 2003, l'entrepreneur quitte le chantier avec ses effets. Le 7 août, les procureurs de l'Université du Québec en Outaouais font parvenir une lettre par huissier à Acoustique S. Mayer l'enjoignant de commencer les travaux dans les quarante-huit heures à défaut de quoi le contrat sera adjugé à un autre entrepreneur. L'entrepreneur ne se présente pas au chantier.

Après négociations avec le deuxième soumissionnaire, celui-ci accepte d'exécuter les travaux et révisé sa soumission originale de cinq cent quarante mille six cent

dix-sept dollars et cinquante cents (540 617,50 \$) taxes incluses, à une nouvelle somme forfaitaire de trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent trente-six dollars et vingt-cinq cents (396 836,25 \$) taxes incluses.

Selon la pratique, l'UQO intentera une poursuite en dommages à Acoustique S. Mayer pour la différence entre le montant originellement soumissionné par Acoustique S. Mayer et celui de la réalisation des travaux par B.J. Normand Ltée plus les autres frais engendrés par ce refus d'exécution.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Louis Chapelain, appuyée par monsieur Denis Brochu, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 265-CA-3860 concernant l'annulation d'un contrat et l'octroi à un autre entrepreneur, B.J. Normand Ltée relatif à la main d'oeuvre et les matériaux pour installer un parement en acrylique sur les murs extérieurs (construction des résidences), laquelle est jointe en appendice.

8.- Nomination :

8.1 Nomination par intérim à la direction du Module du travail social

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le poste de directeur du Module du travail social est vacant depuis le 1^{er} juin 2003.

Ce dernier propose au Conseil d'administration d'entériner la nomination de madame Monique Bourget à titre de directrice intérimaire du Module du travail social.

Un processus régulier de nomination sera enclenché dès le début du trimestre d'automne.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Jocelyne Gadbois, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 265-CA-3861 concernant la nomination par intérim à la direction du Module du travail social, laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Réaménagement du secrétariat aux études de cycles supérieurs

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que la Direction de l'Université en est venue à une entente avec le Syndicat du personnel de soutien en ce qui a trait au support de secrétariat aux études de cycles supérieurs.

L'opération de remplacement a amené la création de deux postes de soutien additionnels au plan des effectifs, mais tout en respectant le budget adopté. Le Conseil d'administration sera saisi en cours d'année de la modification à apporter au plan des effectifs 2003-2004.

Comité d'éthique de la recherche (CER)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le président du CER, monsieur Stéphane Bouchard, a remis sa démission à titre de président et de membre du CER. Ce dernier n'a plus le temps nécessaire pour occuper ce poste étant titulaire d'une Chaire de recherche du fédéral.

Le Conseil d'administration du mois de septembre aura à pourvoir à quatre (4) nominations audit Comité d'éthique de la recherche (CER).

Démission de professeurs

L'Université du Québec en Outaouais a perdu six membres de son corps professoral au profit d'autres universités au cours de la période estivale, dont cinq professeures et un professeur (ce dernier en congé sans solde).

Réunion des présidents des CA des établissements du réseau

Le vice-président à l'enseignement et à la recherche et actuel président par intérim de l'UQ, monsieur Jacques A. Plamondon, a invité les présidents des CA des établissements du réseau à un petit-déjeuner précédant le discours de la rentrée le 27 août à Québec.

Construction des résidences étudiantes

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que deux des trois bâtisses auront été livrées pour la rentrée universitaire, ce qui représente 72 unités de logement sur 106. La troisième bâtisse sera complétée pour la fin d'octobre.

Ce dernier ajoute qu'Hydro Québec louera à l'UQO du terrain sous les pylones situés à l'arrière des résidences pour les fins d'espaces de stationnement.

10.- Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

10.1 Tableau des présences des membres du Conseil d'administration

10.2 Nomination d'un président par intérim de l'Université
du Québec

11.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le mardi
23 septembre 2003 à 16 h 30.

12.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Hubert Lacroix, appuyée par
madame Jocelyne Gadbois, il est résolu à l'unanimité de
lever l'assemblée à 18 h 40.

Original signé par :

Le président, Pierre-Jacques Ippersiel
Le secrétaire, Micheline Bondu